

04-05-2026 **PROVINCE DE QUÉBEC**
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cléophas, tenue à l'Hôtel de Ville, situé au 356, Principale, le 4 mai 2026 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire.

Sont également présents: Monsieur Bruno Gauvin, conseiller au siège #1
Monsieur Stéphane Boulanger, conseiller au siège #2
Madame Hélène Dumont, conseillère au siège #3
Madame Micheline Morin, conseillère au siège #4
Madame Jacinthe Gauvin, conseillère au siège #5
Madame Nadine Gagné, conseillère au siège #6

Secrétaire d'assemblée: Madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière.

- 1. MOT DE BIENVENUE**
- 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

75-05-2026 **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Boulanger et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

- 1. MOT DE BIENVENUE**
- 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADMINISTRATION**

- 4.1 Législation
 - 4.1.1 Adoption de la Politique de gestion des ressources humaines
 - 4.1.2 Adoption de la Politique de rémunération et de l'échelle salariale
 - 4.1.3 Adoption du formulaire d'évaluation du rendement
 - 4.1.4 Embauche de M. Alex Gagnon et signature du contrat de travail
 - 4.1.5 Renouvellement du contrat de travail de Mme Julie Bérubé
- 4.2 Procès-verbal / Résolution
 - 4.2.1 Adoption du procès-verbal du 13 avril 2026
- 4.3 Finances
 - 4.3.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
 - 4.3.2 Dépôt des états financiers 2025
- 4.4 Demandes et invitations
 - 4.4.1 Journée de la Matapédia
(26 mai – MRC) (30 mai – Municipalité)
- 4.5 Divers
 - 4.5.1 -----

- 5 VOIRIE**
 - 5.1 Premier nivelage route Melucq et du rang 7
 - 5.2 Rechargement de gravier rang 6 Ouest
- 6. URBANISME**
 - 6.1 Nouvelle entente de service intermunicipal
 - 6.2 Nomination des officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme

7. DÉVELOPPEMENT

7.1 -----

8. EAU POTABLE ET EAUX USÉES

8.1 Consommation d'eau potable – Avril 2026

9. RAPPORT DES ÉLUS(ES)

10. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL

❖ 1^{er} juin 2026 à 19h30

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA RÉUNION

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

4. ADMINISTRATION

4.1 LÉGISLATION

76-05-2026

4.1.1 Adoption de la *Politique de gestion des ressources humaines*

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encadrer la gestion de ses ressources humaines;

ATTENDU QUE cette politique permet une gestion équitable et efficace du personnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Dumont et résolu des conseillers présents:

- **QUE** le conseil municipal adopte la *Politique de gestion des ressources humaines* telle que présentée;
- **QUE** cette politique entre en vigueur à compter du 5 mai 2026;
- **QUE** la direction générale soit responsable de son application.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

77-05-2026

4.1.2 Adoption de la *Politique de rémunération et de l'échelle salariale*

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se doter d'un cadre structuré en matière de rémunération;

ATTENDU QUE cette politique permet d'assurer l'équité et la saine gestion des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruno Gauvin et résolu par les conseillers présents:

- **QUE** le conseil municipal adopte la *Politique de rémunération et échelle salariale* telle que présentée;
- **QUE** la présente politique entre en vigueur à compter du 5 mai 2026 pour tout contrat de travail signé après cette date, et à compter du 1^{er} janvier 2027 pour les employés déjà à l'emploi de la Municipalité ayant un contrat de travail ou non;
- **QUE** la direction générale soit responsable de son application.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

78-05-2026

4.1.3 Adoption du formulaire d'évaluation du rendement

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas souhaite se doter d'un outil structuré permettant l'évaluation du rendement de ses employés municipaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance d'assurer un suivi régulier du rendement, de la progression, des besoins de formation et des attentes liées aux différents postes municipaux;

ATTENDU QUE le formulaire d'évaluation du rendement présenté par la direction générale répond aux besoins administratifs et de gestion des ressources humaines de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire uniformiser le processus d'évaluation du personnel municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Jacinthe Gauvin et résolu:

- **QUE** le conseil municipal adopte le formulaire d'évaluation du rendement présenté par la direction générale;
- **QUE** les évaluations du rendement des employés municipaux soient réalisées annuellement au cours du mois de septembre, préalablement au début des travaux entourant les prévisions budgétaires de l'année suivante;
- **QUE** la direction générale soit responsable de procéder aux évaluations des employés municipaux et de transmettre les résultats et recommandations au conseil municipal pour analyse et suivi;
- **QUE** l'évaluation du rendement de la directrice générale soit réalisée par les membres du conseil municipal;
- **QUE** le formulaire d'évaluation adopté fasse partie des outils officiels de gestion des ressources humaines de la Municipalité de Saint-Cléophas.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

79-05-2026

4.1.4 Embauche d'un employé municipal – Monsieur Alex Gagnon

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas a procédé à un processus de recrutement afin de combler le poste d'employé/e municipal/e;

ATTENDU QUE des entrevues ont été réalisées et que les membres du conseil municipal ainsi que la directrice générale ont discuté des entrevues réalisées;

ATTENDU QU'après analyse, le conseil municipal juge que la candidature de monsieur Alex Gagnon répond aux besoins de la municipalité et qu'il possède les compétences et les aptitudes requises pour occuper ce poste;

ATTENDU QUE le candidat s'est montré disposé à suivre les formations nécessaires à l'exercice de ses fonctions et que, bien que celles relatives à l'eau potable et au traitement des eaux usées ne figuraient pas dans l'offre d'emploi initiale et n'est pas un critère d'embauche, il a démontré son ouverture à les suivre.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Jacinthe Gauvin et résolu par le conseil:

- **QUE** la Municipalité de Saint-Cléophas accepte d'engager M. Alex Gagnon au poste d'employé municipal, et ce, à compter du 25 mai prochain;
- **QU'**un contrat de travail soit signé entre les parties afin de définir l'ensemble des conditions de travail ainsi que les engagements respectifs des parties;
- **QUE** monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, et madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat de travail;
- **QUE** le contrat de travail ne comporte aucun renouvellement automatique et qu'il fasse l'objet d'une négociation et d'une signature annuelle entre les parties;
- **QUE** la direction générale soit autorisée à assurer le suivi administratif du dossier;

- **QUE** les dépenses afférentes soient imputées aux postes budgétaires appropriés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

80-05-2026 **4.1.5 Renouvellement du contrat de travail de Madame Julie Bérubé**

ATTENDU QUE certaines modifications ont été apportées au contrat de travail de madame Julie Bérubé, adjointe administrative, depuis l'adoption des prévisions budgétaires entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2026;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des nouvelles modalités et conditions de travail convenues entre les parties;

ATTENDU QUE le contrat de travail modifié tient compte des ajustements administratifs et organisationnels actuellement en vigueur au sein de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Nadine Gagné et résolu:

- **QUE** le conseil municipal accepte les modifications apportées au contrat de travail de madame Julie Bérubé, adjointe administrative;
- **QUE** le contrat de travail modifié remplace toute version antérieure incompatible avec les nouvelles conditions convenues entre les parties;
- **QUE** monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, et madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cléophas, ledit contrat de travail ainsi que tout document nécessaire à cette fin;
- **QUE** les conditions de travail de madame Julie Bérubé demeurent assujetties aux politiques, règlements, résolutions et conditions administratives en vigueur au sein de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

4.2 PROCÈS-VERBAL / RÉOLUTION

81-05-2026 **4.2.1 Adoption du procès-verbal du 13 avril 2026**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Morin et résolu d'adopter le procès-verbal du 13 avril 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

4.3 FINANCES

82-05-2026 **4.3.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 4 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et greffière-trésorière;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Gauvin et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'en autoriser leur paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

COMPTES DÉJÀ PAYÉS (CHÈQUES ET DD)

Nom	Descriptif	# Facture	Montan t	Total
Hydro-Québec	Éclairage public	63880322622 1	---	225.6 6
Julie Bérubé	Déjeuner camping	335	---	145.3 5
Pascale Roussel	Achat livres usagés	2 603	---	20.00
Nelson Sirois	PH mètre	313665	54.03	95.39
	Tournevis, ruban	867564	41.36	
Maison Familles Mat.	Don	46119	---	50.00

COMPTES DÉJÀ PAYÉS (VISA # 42)

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Total
Hart	Micro-ondes		112.11	343.75
Canadian Tire	Produits net. H.V - CPÉSTP		69.64	
RACJ	Permis réunion camping (saison 2026)		184.50	
Visa	Support TV (pas facturé)	Aucun	(22.50)	

COMPTES À PAYER

Nom	Descriptif	# Facture	Total
Buropro Citation	Photocopieur au 25/04/2026	392978	206.30
Katie-M. Côté	Ménage HV - CPÉSTP	avr-26	210.00
Épic. R.Berger	Café	7596546	21.99
Ent. L. Michaud	Déneigement 6/6		29 317.99
Garvex	Insp. semi-annuelle	60719	426.41
Mallette	Hon. fin d'année 2025	234282	11 933.22
Mun. Sayabec	Asphalte froid	7478	770.33
Pel. Bioénergie	Chauffage (mars 2026)	252	3 209.72
Telus	Cell. employé	avr-26	34.95

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que la municipalité dispose des crédits budgétaires ou extrabudgétaires suffisants pour assumer le paiement des dépenses mentionnées ci-haut.

Katie St-Pierre,
Directrice gén. et gref.-trés.

83-05-2026

4.3.2 Dépôt des états financier 2025

ATTENDU QUE conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier doit déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe lors d'une séance du conseil;

ATTENDU QUE les états financiers de la Municipalité de Saint-Cléophas pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 ont été préparés par la firme comptable Mallette, vérificateur externe de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Boulanger et résolu:

- **QUE** la directrice générale et greffière-trésorière dépose officiellement les états financiers 2025 ainsi que le rapport du vérificateur externe;

- **QUE** le conseil municipal accepte les états financiers 2025 tels que présentés;
- **QUE** les documents requis soient transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans les délais prévus par les lois et règlements en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

4.4 DEMANDES ET INVITATIONS

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

4.4.1 Journée de La Matapédia

La directrice générale informe les citoyens présents que la Journée de La Matapédia, organisée annuellement par la MRC de La Matapédia, aura lieu le 26 mai prochain. À cette occasion, les citoyens sont invités à porter du bleu, du blanc ou du vert, à prendre des photos et à les transmettre au bureau municipal afin qu'elles puissent être publiées sur la page Facebook de la municipalité.

Elle informe également les citoyens que la Journée de La Matapédia organisée par la Municipalité se tiendra le 30 mai prochain. Plusieurs activités sont prévues pour l'occasion, notamment de la glace gratuite pour les résidents de Saint-Cléophas, l'ouverture officielle du Camping Monts Notre-Dame, des activités extérieures, une activité de plantation d'arbres ainsi qu'une soirée dansante.

4.5 DIVERS

- **N/A POUR LA RÉUNION DE MAI**

5. VOIRIE

84-05-2026

5.1 Nivelage temporaire – route Melucq et rang 7

ATTENDU QUE certaines sections de la route Melucq et du rang 7 présentent actuellement des conditions routières difficiles;

ATTENDU QUE les conditions météorologiques et l'état du réseau routier ne permettent pas encore la réalisation complète des travaux de nivelage saisonniers;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Gauvin et résolu à l'unanimité:

- **QUE** la Municipalité de Saint-Cléophas procède à des travaux de nivelage temporaire aux endroits jugés problématiques sur la route Melucq et le rang 7 dans les prochains jours, selon les conditions météorologiques;
- **QUE** des travaux de nivelage plus complets soient réalisés lorsque les conditions le permettront.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

85-05-2026

5.2 Rechargement de gravier rang 6 Ouest

ATTENDU QUE certains secteurs du rang 6 Ouest nécessitent des correctifs afin d'améliorer les conditions de circulation;

ATTENDU QU'aucun nivelage n'est actuellement prévu dans ce secteur avant le mois de juillet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Jacinthe Gauvin et résolu à l'unanimité:

- **QUE** la Municipalité de Saint-Cléophas autorise l'ajout de six (6) voyages de gravier dans les secteurs problématiques du rang 6 Ouest;
- **QUE** monsieur Michel Hallé soit autorisé à utiliser sa machinerie afin d'étendre le matériel d'ici les prochains travaux de nivelage prévus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

6. URBANISME

86-05-2026 6.1 Nouvelle entente intermunicipale Service d'inspection de la MRC de La Matapédia

ATTENDU QUE la MRC de La Matapédia a soumis une nouvelle entente intermunicipale concernant le service d'inspection;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de ladite entente et jugent celle-ci satisfaisante;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Hélène Dumont et résolu à l'unanimité:

- **QUE** le conseil municipal accepte l'entente intermunicipale concernant le service d'inspection de la MRC de La Matapédia;
- **QUE** monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, et madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cléophas, tous les documents relatifs à cette entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

87-05-2026 6.2 Nomination des officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme

ATTENDU que la municipalité de Saint-Cléophas a décrété par règlement qu'un officier municipal serait responsable de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Cléophas et la MRC de La Matapédia ont conclu une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;

ATTENDU qu'en vertu de ladite entente intermunicipale la municipalité doit nommer par résolution les officiers responsables de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des officiers désignés pour la municipalité afin de refléter les changements récents au sein de l'équipe d'inspection de la MRC de La Matapédia;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Boulanger et résolu de nommer Mme Karine-Julie Guénard, M. Aldo Deschênes, M. Nicolas Lepage, M. Jocelyn Couturier et Mme Suzie Banville comme officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme municipaux et de tout autre règlement prévu à l'entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection et à signer tous les documents liés à ces règlements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

7. DIVERS

- **N/A POUR LA RÉUNION DE MAI**

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

8. EAU POTABLE ET EAUX USÉES

8.1 CONSOMMATION D'EAU POTABLE – AVRIL 2026
614 litres/jour/résidence en moyenne
0.61 m³/jour/résidence en moyenne

9. RAPPORT DES ÉLUS

Les conseillères et les conseillers rendent compte de leurs dossiers respectifs. Aucun suivi ne nécessite l'adoption d'une résolution.

10. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE

✓ Lundi, 1^{er} juin 2026, à 19h30

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes à la réunion qui souhaitent poser des questions ont obtenu la parole. Le maire, la directrice générale ainsi que les membres du conseil, selon le cas, ont répondu du mieux de leur connaissance. Aucun suivi ne nécessite l'adoption d'une résolution.

12. LEVÉE DE LA RÉUNION

88-05-2026

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, IL EST PROPOSÉ par madame Jacinthe Gauvin et résolu que la séance soit levée à vingt heures vingt minutes (20h20).

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

Jean-Paul Bélanger

Maire

Katie St-Pierre

Directrice générale et greff-trés.

